

NOUVELLES PAROISSIALES

Un mariage qui fait parler contre le curé. — Lorsque le jeudi 6 juillet, à la fin de notre article « Que faut-il en penser » ? nous écrivions ces mots : *Faire le bien et laissez dire... à moins qu'il n'y ait obligation de parler*, nous ne pensions pas que le surlendemain, il se passerait de pénibles choses que notre honneur sacerdotal nous empêche de taire, parce qu'une grande partie de la population nous a donné tort en cette circonstance. — *Pourquoi, M. le curé, n'a pas marié cette jeune fille à l'autel de la Sainte Vierge ? Est-ce caprice ? Est-ce méchancelé ? Est-ce ceci ? Est-ce cela ?* » Et en avant les cancons sur toute la ligne.

Donc, on se demande pourquoi le mariage n'a pas eu lieu à l'autel de la Sainte Vierge ? Mais il n'y a rien de plus naturel. Ecoutez :

Le 15 août 1904, les choristes, sur la proposition de la jeune fille en question, décidèrent de faire la quête du blé le jeudi 18. Ce jour-là, quand on fut chez elle, elle répondit qu'elle n'avait pas le temps. On y alla une seconde fois de ma part : ce fut la même réponse ; mais cette fois toutes les choristes avaient disparu. Je fus obligé d'envoyer un enfant pour les faire revenir : elles me dirent alors que si L. ne faisait pas la quête, elles ne voulaient pas la faire non plus. — « Vous avez parfaitement raison, leur répondis-je, c'est là une obligation qui incombe à chacune d'entre vous. » Et je les désignai par groupe de deux à faire tel et tel quartier, réservant seulement les deux ou trois mas pour L. et B. qui, elle aussi, était occupée ce jour-là.

Le lendemain B. alla chez L. pour savoir le jour où elles pourraient toutes deux faire leur petite tournée. Toujours même réponse : *je n'ai pas le temps*. Quatre jours après, le lundi 22, j'envoyai encore un enfant le jeune E. P. — « Tu diras à M. le Curé que je n'ai pas le temps ». Le mardi 23, comme dernier appel et pour prouver ma patience et ma bonté vis-à-vis d'une jeune fille *congréganiste et tertiaire* qui ne m'avait donné jusqu'alors que des consolations, je lui fis passer les quelques mots suivants : « Vous semblez persister à ne pas vouloir prendre quelques instants pour accomplir la tâche qui vous a été imposée. A moins que vous ne reveniez sur votre résolution, j'ai le regret de vous dire que vous êtes priée de quitter la chapelle à partir de dimanche. » Et je désirais une réponse définitive, voulant charger les autres jeunes filles, dans le cas de refus, de terminer la quête.

Immédiatement, elle m'envoya son ouvrière P. C. pour me remettre le petit billet suivant que j'ai conservé : **Je ne peux faire la quête si loin (1). J'envoie chercher ma chaise. L. C...**

Et vous auriez voulu, vous, chers paroissiens, qui me critiquez sans savoir pourquoi, qu'après une telle désobéissance et, après s'être retirée de la chapelle, L. eût, le jour de son mariage, — mariage qui se faisait encore contre la volonté de son père à qui avait été présenté l'acte respectueux — eût, dis-je, les honneurs de la chapelle ! Mais c'est ridicule ! c'est insensé ! c'est croire qu'on a pour pasteur une girouette qui flotte à tous les vents !... Non, non, les prêtres ne sont pas des fonctionnaires qui agissent par caprice, par méchancelé, par intérêt, ce sont des hommes de devoir qui pèsent tout devant Dieu et agissent en conséquence ! Et plus un prêtre fait son devoir, plus il doit s'attendre à être critiqué et haï. Votre curé, chers paroissiens, vous a déjà dit que cela lui est parfaitement indifférent, surtout quand sa conscience ne lui reproche rien.

(La suite au prochain numéro).

NOTA. — Nous donnerons la liste de ceux qui ont payé la redevance de leur banc un peu plus tard.

(1) Qu'on veuille bien remarquer qu'elle ne donne plus ici la même raison ! ! Quelques jours après, j'appris qu'elle en donnait encore une troisième : *j'étais malade !!!*